

Règlement intérieur Périscolaire/Cantine Mélicocq

Le service de cantine/périscolaire, outre sa vocation à une dimension éducative, pendant l'interclasse et le déjeuner, les enfants sont placés sous la responsabilité d'une équipe constituée d'agents qualifiés de la commune. Le temps d'accueil doit être pour l'enfant :

- Un temps pour se nourrir,
- Un temps pour se détendre,
- Un temps de convivialité

HORAIRES A RESPECTER :

Le matin : L'accueil est de 7h15 à 8h20.

Le midi : L'accueil est de 11h30 à 13h20.

Le soir : L'accueil est de 16h30 à 18h30.

Au-delà de ces horaires la commune n'est plus responsable, il est donc impératif de respecter ces horaires.

COORDONNEES DU PERISCOLAIRE :

Directrice Périscolaire/Cantine : Poncelet Ophélie

Mail : periscolairemelicocq@orange.fr

Tel : 03 44 76 17 59

SECURITE :

Au vu de la continuité du plan Vigipirate, il est obligatoire d'amener les maternelles jusqu'au périscolaire pour être accueillies par un agent d'animation et pour les plus grands il faut attendre que les enfants soient arrivés au périscolaire.

Les enfants qui n'ont pas le droit de sortir seuls après le périscolaire doivent être récupérés par un des parents ou par les personnes nommées dans la fiche d'inscription (ou à défaut un écrit des parents ou un mail nommant la personne).

PETIT DEJEUNER :

Les enfants inscrits le matin au périscolaire pourront apporter leur petit déjeuner pour qu'ils puissent bénéficier d'un temps un peu plus long de sommeil.

Nous demandons aux parents de le prendre en charge et **de ne pas mettre de produits frais** (lait, yaourts, fromage...). Seuls les produits à température ambiante et de format individuel sont acceptés (compote, fruits, gâteaux secs, briquette de lait à température ambiante, pain, briochette, etc.)

LES INSCRIPTIONS PERISCOLAIRE ET CANTINE

Le service de restauration est destiné aux enfants scolarisés à l'école de Mélicocq. Cette formalité concerne tout **enfant susceptible de fréquenter même exceptionnellement** l'accueil périscolaire. Le dossier d'inscription (commun à l'accueil périscolaire et à la cantine) comporte les renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant. Il est accompagné des documents relatifs aux ressources et des copies des vaccins effectués. Il sera à renouveler au début de chaque année scolaire.

Tout changement en cours d'année scolaire par rapport aux renseignements fournis doit être signalé par écrit au responsable de l'accueil périscolaire. (GARDE JURIDIQUE, CONTACT, MALADIE...)

Les inscriptions peuvent se faire le lundi, mardi, jeudi et vendredi directement à l'accueil périscolaire auprès de la directrice, sur le portail famille BL ENFANCE ou par mail.

Pendant les vacances, les documents peuvent être déposés à la mairie aux horaires d'ouverture ou dans la boîte aux lettres mairie.

ATTENTION !!! LES CHANGEMENTS ET/OU LES DERNIERS JOURS POSSIBLES DE RAJOUTS SONT JUSQU'AU MARDI MINUIT POUR LA SEMAINE SUIVANTE.

Toute annulation après inscription faite ne sera remboursée sauf :

→En cas de maladie **le repas et le périscolaire du premier jour d'absence est perdu.**

Il faut prévenir la Directrice de l'accueil **par écrit obligatoirement, courrier ou mail sur :**

periscolairemelicocq@orange.fr avant 10h30 pour pouvoir annuler le repas du lendemain et il vous sera demandé un certificat médical.

Nous demandons donc aux parents d'être plus vigilants sur les fiches d'inscriptions, pour ceux qui le font directement sur le logiciel vous avez jusqu'au mardi minuit pour ajouter ou enlever votre inscription pour la semaine suivante.

Il n'y aura pas de remboursement du repas lors de l'absence d'un enseignant.

En effet, en l'absence d'un enseignant, les enfants sont accueillis par les trois autres enseignantes. Les enfants inscrits à la cantine et qui quittent l'école, ont la possibilité de revenir à 11h30 pour prendre leur déjeuner et repartir à 13h20, auquel cas le repas ne sera pas remboursé.

TARIF ACCUEIL PERISCOLAIRE

Il est fixé chaque année par le conseil municipal, et dépend d'un barème de la caf (en relation avec la Mairie par le biais d'internet) selon les ressources et du nombre d'enfants. (Il vous sera demandé sur le dossier votre numéro d'allocataire pour calculer votre tarif horaire de périscolaire). **Attention !!! Le tarif du midi (repas + heure de garde) est unique pour tout le monde :**

6.80 € pour les enfants de Mélicocq / 7.27 € pour les enfants extérieurs à Mélicocq

BAREME DE PARTICIPATIONS FAMILIALES JOURNALIERES PAR LA CAF

BAREME 1	Inférieurs ou égales à 550€	De 551 € euros à 3200 €	Supérieurs à 3 200 €
Si 1 Enfants	1.64 €	0,32 % des RM par jour	10,30 €
BAREME 1	Inférieurs ou égales à 550€	De 551 € euros à 3200 €	Supérieurs à 3 200 €
Si 2 Enfants	1.54 €	0,30 % des RM par jour	9,60 €
BAREME 1	Inférieurs ou égales à 550€	De 551 € euros à 3200 €	Supérieurs à 3 200 €
Si 3 Enfants	1.44 €	0,28 % des RM par jour	9,00 €
BAREME 1	Inférieurs ou égales à 550€	De 551 € euros à 3200 €	Supérieurs à 3 200 €
Si 4 Enfants et plus	1,33 €	0,26 % des RM par jour	8,40 €

LE PAIEMENT

La facture est donnée chaque mois pour chaque famille soit par le biais du logiciel famille ou en version papier pour les familles qui le souhaitent. Vous pouvez régler par chèque, en espèces (faire l'appoint) ou sur le logiciel BI enfance. Les identifiants sont donnés dès le dossier d'inscription validé. Pendant les vacances, les paiements peuvent être déposés à la mairie aux horaires d'ouverture ou dans la boîte aux lettres mairie.

DISCIPLINE

La discipline est l'ensemble des règles de conduite imposées à l'accueil périscolaire afin d'y faire régner l'ordre et de garantir son bon fonctionnement.

Une charte du comportement est mise en place tous les ans pour l'ensemble des enfants inscrits à l'accueil. Chaque année elle est revue avec toute l'équipe du périscolaire.

Cette charte est importante pour le bon fonctionnement et le suivi des enfants.

ALLERGIE ET AUTRES INTOLERANCES

Les parents de l'enfant ayant des intolérances à certains aliments devront fournir un certificat médical précisant le type d'allergie et quels aliments sont interdits. Un PAI sera mis en place en accord avec la famille, la mairie et la Directrice de l'accueil périscolaire.

Une société de restauration collective ne peut pas gérer ces cas particuliers, au vu des responsabilités s'y rapportant.

MEDICAMENTS

Le personnel n'étant pas habilité pour administrer des médicaments, aucun traitement ne pourra être pris au sein de l'établissement. Sauf cas exceptionnel (PAI) vu au cas par cas, par Mme Le Maire, l'Adjoint responsable de l'accueil périscolaire et la Directrice.

AFFICHAGE

La feuille de présence de la cantine et du périscolaire sera donnée chaque jour aux enseignants pour un double contrôle.

Dans le tableau spécial périscolaire, vous y trouverez les horaires mais aussi les menus, les programmes, les pubs etc... Ils sont aussi transférés par mail, sur le site de la mairie de Mélicocq et sur le groupe WhatsApp des parents créés par la Directrice de l'Accueil.

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à renseigner ou mettre à jour nos dossiers.

Les destinataires des données sont le service administratif ainsi que le Maire, ses adjoints et son conseil. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au secrétariat de Mairie. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »

PARTIE A RENDRE AU PERISCOLAIRE

Je soussigné(e) Mr ou Mme

Parents de (nom et prénom de l'enfant) :

.....

En classe de,

Avoir pris connaissance du règlement intérieur cantine et périscolaire

Le :

Signature des parents ou des représentants légaux :